



Syndicat viticole des appellations contrôlées Bordeaux et Bordeaux Supérieur

Reconnaissance :

En application de l'article L642-17 du Code Rural, le syndicat a fait l'objet d'une reconnaissance en **Organisme de Défense et de Gestion (ODG)** par décision du directeur de l'INAO pour les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : **Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux.**

Le syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur :

assurer l'avenir du plus grand vignoble de vins fins du monde, garantir la qualité et l'authenticité des Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux, développer leur notoriété, communiquer efficacement avec ses adhérents et maintenir la cohésion de ses membres, tels sont les principaux objectifs que se sont toujours fixés les équipes du syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

Le contexte

La création du Syndicat Viticole Régional des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur remonte au 06 Janvier 1967.

Dans sa forme actuelle, ses statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 Février 2008.

Depuis 1979 son siège est basé à la Maison des Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

Il regroupe **5.700 viticulteurs habilités (membres de droit) déclarant dans les appellations Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux répartis dans 29 cantons du département de la Gironde.**

Les élaborateurs de Crémant de Bordeaux et les négociants conditionneurs membres de la Fédération des Syndicats du Commerce en Gros de Bordeaux et de la Gironde sont en outre membres associés au syndicat par décision de l'Assemblée Générale du 8 Février 2008

Le Syndicat représente 7 appellations d'origine contrôlée : **Bordeaux Rouge, Bordeaux Supérieur Rouge, Bordeaux Rosé, Bordeaux Clairet, Bordeaux Blanc, Bordeaux Supérieur Blanc et Crémant de Bordeaux.**

Celles-ci représentent une superficie de 63 000 hectares, soit plus de la moitié du vignoble bordelais, occupant ainsi la première place en surface et en volume au sein des vignobles de vins fins français.

La production des appellations a atteint - pour la récolte 2007 - 3,2 millions d'hectolitres.

L'actuel Président de ce syndicat viticole est **Bernard Farges**, viticulteur à Mauriac, dans le canton de Sauveterre de Guyenne.

Les principales missions

(extrait des statuts adoptés en assemblée générale extraordinaire du 08 février 2008)

- Il contribue à la **mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur** des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire ainsi que des produits dont il est issu.
- Il élabore le **cahier des charges** de ses appellations, contribue à leur application par les opérateurs et participe à la mise en oeuvre du **plan de contrôle**.
- Pour ce faire il est chargé de :
 - tenir à jour la liste des opérateurs qu'il transmet à l'organisme de contrôle et à l'INAO,
 - choisir l'Organisme de Contrôle : il s'agit de **Quali-Bordeaux**,
 - participer à la réalisation du **Contrôle Interne**.
- Il met en oeuvre les décisions du Comité National de l'INAO.
- Il participe aux actions de **défense et de protection** du nom, du produit, du terroir.
- Il met en oeuvre des **actions de valorisation** du produit à travers des opérations de promotion, de communication avec la presse, d'oenotourisme et l'activité de sa confrérie.
- En outre il est chargé :
- de défendre les **intérêts collectifs** de tous ceux qui concourent à la production des vins de ses appellations,
- d'assurer la **juste représentativité** des appellations dans les différentes instances viticoles,
- d'examiner toutes mesures économiques, législatives ou réglementaires ayant trait aux intérêts viticoles,
- émettre **toutes propositions ou modifications** à soumettre aux instances ou aux pouvoirs publics.

Structures et fonctionnement :

Pour mener à bien ses missions, notre syndicat est administré par :

- **une Assemblée Générale**, composée de deux sections :
 - **une section Bordeaux et Bordeaux Supérieur** avec 192 représentants de droit (délégués cantonaux) et 10 membres associés négociants et conditionneurs,
 - **une section Crémant de Bordeaux** avec 3 représentants adhérents de droit et 3 représentants de membres associés, élaborateurs de Crémant,
- **un Conseil d'Administration** composé de :
 - 48 élus délégués cantonaux,
 - 5 membres associés négociants,
 - 2 représentants de la section Crémant,
- **un Président** élu pour un an parmi les membres du Conseil d'Administration, **Bernard Farges** est l'actuel président,
- **un bureau** composé de 18 membres,
- **des commissions** composées de viticulteurs et de permanents,
- **des services de permanents** sous la direction d'**André de la Bretesche**. L'effectif est d'environ 26 salariés.